

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL  
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 1074<sup>e</sup> séance, tenue le mardi 24 mars 2015,  
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon Roger-Gaudry

---

**PRÉSENTS :** la vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau; les doyens : M. Christian Blanchette, M. Jean-Claude Breton, Mme Chantal Cara (en l'absence de Mme Francine Girard), M. Roch Chouinard, M. Pierre Fournier, M. Paul Lewis, Mme Isabelle Panneton, Mme Chantal Pharand; la représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre Baptiste (en l'absence de M. Pierre G. Lafleur); les membres nommés par l'Assemblée universitaire : M. François Le Borgne, M. Michel Sarra-Bournet; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, Mme Diane Sauvé (en l'absence du directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont), le directeur du Département de kinésiologie, M. Jacques Gresset, un officier de la FESP, M. Richard Patry, un officier de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse, des officiers de la FAS : M. Francis Gingras, Mme Michelle McKerral, Mme Tania Saba; les étudiants : Mme Julie Bélanger, M. Rodolphe Parent; un chargé de cours : M. Najib Lairini; des observateurs : Mme Marie-Claude Binette, Mme Louise Demers, Mme Claude Mailhot

**INVITÉS :** Pour la délibération CE-1074-5.1, de l'École de santé publique : Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études, et de la Faculté de médecine : M. Luigi Lepanto, professeur titulaire de clinique du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire; pour la délibération CE-1074-5.2, de l'École Polytechnique : M. Pierre Baptiste, directeur du Département de mathématiques et de génie industriel; pour les délibérations CE-1074-5.2 et CE-1074-5.3, de la Faculté de l'aménagement : Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques; pour la délibération CE-1074-5.4, de la Faculté des arts et des sciences : M. André A. Lafrance, professeur titulaire au Département de communication; pour la délibération CE-1074-5.6, de la Faculté des arts et des sciences : M. Jean-François Angers, directeur du Département de mathématiques et de statistique, et de l'École de santé publique : M. Benoît Masse, professeur agrégé au Département de médecine sociale et préventive; pour la délibération CE-1074-6.2, de la Faculté de médecine : M. Dave Ross, chargé d'enseignement de clinique, et M. Sébastien Légaré, responsable de formation clinique, du Département de médecine de famille et de médecine d'urgence; pour la délibération CE-1074-6.3, de la Faculté des arts et des sciences : M. Pierre André, professeur agrégé au Département de géographie

**ABSENTS :** le recteur, M. Guy Breton; le vice-recteur au nouveau campus et au développement, M. Yves Beauchamp, la vice-rectrice aux ressources humaines et à la planification, Mme Anne-Marie Boisvert, le vice-recteur aux finances et aux infrastructures, M. Éric Filteau, le vice-recteur aux études, M. Raymond Lalande, le vice-recteur aux relations internationales et à la Francophonie, M. Guy Lefebvre, la vice-rectrice à la recherche, à la création et à l'innovation, Mme Geneviève Tanguay; les doyens : Mme Hélène Boisjoly, M. Gérard Boismenu, M. Michel Carrier, Mme Francine Girard, M. Gilles Lavigne, M. Benoit Moore, Mme Louise Poirier; le représentant de l'École Polytechnique, M. Pierre G. Lafleur; les membres nommés par l'Assemblée universitaire : Mme Line Castonguay, M. Luc Stafford; les membres nommés par le Conseil de l'Université : le directeur de l'École d'optométrie, M. Christian Casanova; le directeur de la Direction générale des bibliothèques, M. Richard Dumont; le substitut au chargé de cours, Mme Jacqueline Bortuzzo; les étudiants : Mme Joanie Martineau, M. Robert Martin; des observateurs : Mme Agnieszka Dobrzynska, Mme Claire Benoît; le journaliste de *Forum*, M. Mathieu-Robert Sauvé

**PRÉSIDENT :** La vice-rectrice aux affaires étudiantes et au développement durable, Mme Louise Béliveau

**SECRÉTAIRE :** Le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier

**CHARGÉE DE COMITÉ :** Mme Danielle Salvail

---

CE-1074-1 ORDRE DU JOUR

CE-1074-1

Le point 7.1 sera présenté à la suite du point 5.1. L'ordre du jour adopté se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 1073<sup>e</sup> séance tenue le 17 février 2015
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
5. Rapports de la Sous-commission des études supérieures
  - 5.1 École de santé publique — Département d'administration de la santé
    - Modification au programme de Maîtrise en évaluation des technologies de la santé

- Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en évaluation des technologies de la santé
- Création d'un Microprogramme en évaluation des technologies de la santé
- 5.2 Faculté de l'aménagement et École Polytechnique
  - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en écodesign stratégique
- 5.3 Faculté de l'aménagement
  - Modification au programme de Maîtrise en aménagement : création de l'option *Conservation du patrimoine bâti* et abolition de l'option *Conservation de l'environnement bâti*
- 5.4 Faculté des arts et des sciences — Direction
  - Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en journalisme
- 5.5 Faculté des arts et des sciences — Département d'informatique et de recherche opérationnelle
  - Modification au programme de Maîtrise en informatique : création de sept options : *Générale, Imagerie, Intelligence artificielle, Biologie computationnelle, Informatique théorique et quantique, Programmation et génie logiciel, Recherche opérationnelle*
- 5.6 Faculté des arts et des sciences — Département de mathématiques et de statistique, en collaboration avec l'École de santé publique—Département de médecine sociale et préventive
  - Création d'un programme de Maîtrise en biostatistique
- 6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
  - 6.1 Faculté de médecine — Département de nutrition
    - Modification au programme de Baccalauréat en nutrition (1-320-1-0)
  - 6.2 Faculté de médecine — Département de médecine de famille et médecine d'urgence
    - Création d'un programme de Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés (1-483-2-0)
  - 6.3 Faculté des arts et des sciences — Département de géographie
    - Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en géographie environnementale (1-155-1-0) : création d'un Cheminement international, de Majeure (1-155-2-0) et de Mineure (1-155-4-0) en géographie
  - 6.4 Faculté des arts et des sciences — Département de science politique
    - Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en science politique (1-245-1-0) : création d'un cheminement *Honor*
  - 6.5 École HEC Montréal
    - Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires – BAA
  - 6.6 École HEC Montréal
    - Création d'un programme de Certificat en gestion de l'innovation
- 7. Processus institutionnel d'évaluation des programmes
  - 7.1 École de santé publique
    - Plan d'action pour le programme de Maîtrise en évaluation des technologies de la santé
- 8. Affaires diverses
- 9. Prochaine séance
- 10. Clôture de la séance

CE-1074-2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 1073<sup>e</sup> SÉANCE

CE-1074-2

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 1073<sup>e</sup> séance tenue le 17 février 2015, tel que présenté.

CE-1074-3 AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-1074-3

Les membres ont reçu la liste des affaires découlant du procès-verbal de la 1073<sup>e</sup> séance; le secrétaire général adjoint, M. Simon Carrier, en fait la présentation.

CE-1074-4 INFORMATION ET QUESTIONS

CE-1074-4

CE-1074-4.1 Mobilisation étudiante

CE-1074-4.1

La présidente, Mme Louise Béliveau, présente des éléments d'information relatifs au mouvement étudiant à l'Université. Environ 25 associations étudiantes (correspondant à environ 7 500 étudiants) ont approuvé un mandat pour une grève d'une durée de deux semaines. De dix à quinze associations ont approuvé un mandat pour une grève se déroulant ponctuellement, d'une durée de un à trois jours. Des votes seront tenus au cours de cette semaine par diverses associations étudiantes. Les activités de cours se poursuivent, à moins que l'on estime que des situations qui se présentent en empêchent le déroulement normal. Un incident a été signalé (graffitis sur des édifices de la partie ouest du campus). Aucune activité de mobilisation n'a concerné les écoles affiliées.

CE-1074-4.2 Processus d'admission et d'inscription

CE-1074-4.2

La registraire, Mme Marie-Claude Binette, présente des données récentes, relatives aux processus d'admission et d'inscription. Pour le trimestre d'automne 2015, on observe une diminution du nombre de candidats (environ 250 candidats de moins, comparativement aux résultats observés à la même période de l'année dernière). À cette étape, on observe une augmentation du nombre de dossiers traités pour les programmes de premier cycle, d'une proportion approximative de 50 % (alors qu'une proportion approximative de 30 % des dossiers avaient été traités à la même période de l'année précédente). On remarque une légère augmentation du nombre de demandes d'admission aux programmes d'études supérieures. Les activités de conversion sont en cours. Les résultats relatifs au processus d'inscription au trimestre d'été 2015 montrent une diminution des inscriptions dans certaines Facultés; certaines données seront analysées afin de vérifier cette situation. De manière générale, le nombre d'inscriptions à ce trimestre présente une augmentation d'une proportion approximative de 1.2 %.

CE-1074-5 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DES ÉTUDES SUPÉRIEURES

CE-1074-5

Le vice-recteur adjoint aux études supérieures et doyen de la FESP, M. Roch Chouinard, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 5.1 à 5.6.

Le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, présente les projets inscrits au point 5.1; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études, ainsi que M. Luigi Lepanto, professeur titulaire de clinique du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine.

Le doyen de la Faculté de l'aménagement, M. Paul Lewis, présente les projets inscrits aux points 5.2 et 5.3; pour ces présentations, la Commission reçoit Mme Manon Guité, vice-doyenne aux affaires académiques, ainsi que M. Pierre Baptiste, directeur du Département de mathématiques et de génie industriel de l'École Polytechnique (point 5.2).

La vice-doyenne aux études supérieures et aux affaires extérieures de la Faculté des arts et des sciences, Mme Tania Saba, présente les projets inscrits aux points 5.4 à 5.6; pour ces présentations, la Commission reçoit M. André A. Lafrance, professeur titulaire au Département de communication (point 5.4); M. Jean-François Angers, directeur du Département de mathématiques et de statistique, ainsi que M. Benoît Masse, professeur agrégé au Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique (point 5.6).

- CE-1074-5.1 École de santé publique — Département d'administration de la santé CE-1074-5.1
- Modification au programme de Maîtrise en évaluation des technologies de la santé
  - Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en évaluation des technologies de la santé
  - Création d'un Microprogramme en évaluation des technologies de la santé

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-214, 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-215 et 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-216

*La présentation de ce point de l'ordre du jour sera immédiatement suivie de la présentation du point 7.1, portant sur le plan d'action de l'École de santé publique pour le programme de Maîtrise en évaluation des technologies de la santé.*

La modification au programme de Maîtrise en évaluation des technologies de la santé (ÉTS) veut répondre à des préoccupations liées à l'épuisement des ressources financières, aux faibles effectifs étudiants, ainsi qu'à l'élimination de la subvention initiale, créée il y a plus de dix ans grâce aux fonds obtenus du *Programme de coopération Canada-Union européenne*, en collaboration avec trois universités partenaires (University of Toronto, Universitat de Barcelona, et Università Cattolica del Sacro Cuore de Rome). Le projet de modification tient également compte de l'évolution du contexte dans lequel le programme *Ulysse* est offert, notamment en regard de la diminution de la participation des autres institutions partenaires, donnant lieu à un accroissement du fardeau logistique supporté par l'Université ainsi que de sa part d'enseignement dans le programme. Dans ce contexte, des démarches ont été menées en vue de la création d'une version locale du programme. Parallèlement, une réflexion a été menée sur la version internationale du programme, proposant l'ajout d'un volet local au programme actuel comportant, outre le programme de Maîtrise, un Microprogramme et un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées, en vue d'accommoder les divers niveaux d'expertise requis en ÉTS dans le système de la santé. Dans cette perspective, le programme de Maîtrise permettra l'acquisition d'une formation spécifique et ciblée sur les principes, les méthodes et les impacts de l'évaluation, ainsi que la gestion des technologies de la santé. Deux profils de formation sont distingués, correspondant aux deux options du programme (comportant chacune 45 crédits) : l'option « Producteur d'évaluation » (24 crédits de cours et 21 crédits attribués au mémoire), et l'option « Utilisateur de résultats d'évaluation » (30 crédits de cours et 15 crédits attribués à un stage ou à un projet d'analyse et d'intervention). Des modifications afférentes sont apportées au règlement pédagogique du programme. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reportée au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-214. [La présentation de la modification au programme de Maîtrise en évaluation des technologies de la santé est suivie de la présentation du plan d'action relatif à ce programme; v. délibération CE-1074-7.1].

La création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) et d'un Microprogramme en évaluation des technologies de la santé se pose en fonction de la modification au programme de Maîtrise correspondant, afin d'ajouter un volet local à la formation et d'établir une structure d'intégration de type « gigogne » aux différentes offres de formation dans cette spécialisation (Maîtrise, D.E.S.S. et Microprogramme). Les objectifs du programme de D.E.S.S. et du Microprogramme visent l'acquisition de connaissances permettant de distinguer, de définir et d'apprécier l'efficacité, la sûreté, les coûts, les dimensions sociales, éthiques et légales des technologies, ainsi que l'acquisition des habiletés nécessaires pour communiquer clairement des résultats d'évaluation et des décisions fondées sur l'évaluation des technologies de la santé. La structure du programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits, répartis selon 21 crédits de cours obligatoires et 9 crédits de cours à option ; la structure du Microprogramme comporte 15 crédits, répartis selon 12 crédits de cours obligatoires et 3 crédits de cours à option. Leur implantation est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reportée aux documents 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-215 et 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-216.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve, au Département d'administration de la santé de l'École de santé publique :

- la modification au programme de Maîtrise en évaluation des technologies de la santé, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-214;
- la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en évaluation des technologies de la santé, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-215;
- la création d'un Microprogramme en évaluation des technologies de la santé, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-216.

CE-1074-5.2 Faculté de l'aménagement et École Polytechnique

CE-1074-5.2

- Création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en écodesign stratégique

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-217

Le programme de Diplôme d'études spécialisées (D.E.S.S.) en écodesign stratégique provient de la collaboration entre l'Université et l'École Polytechnique en vue de définir un projet pédagogique novateur de nature pluridisciplinaire, intégrant les nouvelles disciplines du génie pour le développement durable, de la pensée design, de la prospective et de la gestion de la créativité. Constituant une offre de formation unique au Canada, le programme proposé veut permettre à des étudiants finissants et à des professionnels en exercice de développer les compétences requises pour la conduite de projets d'écodesign stratégiques et innovants. Plus spécifiquement, le programme vise l'acquisition de connaissances de niveau supérieur ainsi que d'habiletés relatives à la conception, l'organisation, l'évaluation et l'amélioration de produits et services selon une approche de développement durable, afin d'accompagner les entreprises à transformer les enjeux environnementaux et de développement durable en opportunités d'innovation afin de se positionner de manière compétitive sur le marché. Le programme couvre des contenus de formation liés aux techniques d'évaluation environnementale, à la gestion de l'innovation et du développement durable, aux démarches d'écoconception et de prospective stratégique. La qualité multidisciplinaire de la formation résulte de la collaboration entre trois écoles, spécialisées respectivement dans les disciplines du génie, du design industriel et la gestion. Le programme de D.E.S.S. comporte 30 crédits, répartis selon 18 crédits de cours obligatoires (dont 6 crédits attribués à un projet de mission professionnelle en milieu de travail), de 9 à 12 crédits de cours à option et 3 crédits de cours au choix. L'implantation du programme, prévue au trimestre d'automne 2015, donne lieu à la création de quatre nouveaux cours (dont deux ateliers). La présentation reporte au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-217.

On signale que la collaboration entre la Faculté de l'aménagement et l'École Polytechnique, avec la participation de l'École HEC Montréal, a constitué un contexte favorable à la valorisation des expertises ainsi regroupées.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en écodesign stratégique, à la Faculté de l'aménagement et à l'École Polytechnique, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-217.

CE-1074-5.3 Faculté de l'aménagement

CE-1074-5.3

- Modification au programme de Maîtrise en aménagement : création de l'option *Conservation du patrimoine bâti* et abolition de l'option *Conservation de l'environnement bâti*

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-218

La modification au programme de Maîtrise en aménagement propose principalement la création de l'option *Conservation du patrimoine bâti* et l'abolition de l'option *Conservation de l'environnement bâti* (remplacée par la nouvelle option). La proposition de modification veut répondre à trois objectifs, liés à l'augmentation et la mise à jour des contenus spécifiques en conservation du patrimoine (notamment, en offrant des perspectives disciplinaires plus variées afin d'adresser les différentes dimensions et échelles du patrimoine), à l'intégration des connaissances par des applications concrètes en situation de projet et des échanges interdisciplinaires entre étudiants autour de problématiques communes (comportant le développement d'habiletés de communication plus diversifiées [écrite, orale et graphique]), et à intégrer le positionnement aux enseignements de la culture de projet propre à la Faculté, préparant ainsi l'étudiant à intervenir sur le patrimoine bâti selon une politique de transformation et de réutilisation, et conférant à l'option une identité distincte des autres programmes en conservation au Canada. La structure de la nouvelle option comporte 45 crédits, répartis selon 24 crédits de cours obligatoires (dont 9 crédits attribués à un atelier en conservation et un projet individuel), de 12 à 18 crédits de cours à option, et de 3 à 9 crédits de cours au choix. Des modifications afférentes sont apportées au répertoire de cours (création de trois cours). L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reporte au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-218.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en aménagement : création de l'option *Conservation du patrimoine bâti* et abolition de l'option *Conservation de l'environnement bâti*, à la Faculté de l'aménagement, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-218.

CE-1074-5.4 Faculté des arts et des sciences — Direction

CE-1074-5.4

- Modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S) en journalisme

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-219

Le programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en journalisme avait été conçu comme une offre de formation continue s'adressant à des journalistes en exercice, et la participation minoritaire de diplômés de premier cycle sans expérience journalistique devait nécessiter une propédeutique, avec un cheminement suivant deux progressions, l'une insistant sur les séminaires de formation disciplinaire et l'autre basée sur des ateliers professionnels. Toutefois, la Faculté a constaté que les étudiants admis depuis les débuts du programme (soit aux trimestres d'automne 2012, d'hiver 2013 et d'automne 2013) sont presque exclusivement des étudiants ayant récemment complété une formation de premier cycle dans une discipline et souhaitant se munir de connaissances des pratiques journalistiques. Dans ce contexte, la modification proposée au programme veut permettre aux étudiants de participer à des formations avancées. Par ailleurs, l'homogénéité de la clientèle étudiante ne justifie plus le maintien des cours de propédeutique, lesquels seront abolis (JRN 6001, 6002, 6003). À la place, les étudiants devront suivre le cours JRN 6101—*Analyse de la pratique journalistique*, lequel devient obligatoire (ajout d'un bloc obligatoire de 3 crédits à la structure — bloc 70A). Le cours JRN 6101 étant ainsi retiré du bloc de cours de fondements (devenant le bloc 70B), celui-ci comporte dorénavant trois cours (minimum 6 crédits, maximum 9 crédits). Deux nouveaux cours sont créés pour le bloc 70C (Ateliers professionnels). En regard du règlement pédagogique du programme, l'article 1.2 des conditions d'admissibilité est retiré, et des modalités sont ajoutées à l'article 1.1, sur la connaissance des langues française et anglaise. La structure du programme comporte 30 crédits,

répartis selon 3 crédits de cours obligatoires, de 21 à 27 crédits de cours à option et un maximum de 6 crédits de cours au choix. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reportée au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-219.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux relations internationales de la FAS, Mme Tania Saba, précise que le programme de D.E.S.S. en journalisme constitue une offre de formation interdisciplinaire et interfacultaire, à laquelle participent plusieurs Départements de la FAS ainsi que les facultés de l'Éducation permanente et de Droit; elle souligne la contribution importante des membres du comité de programme en regard de l'essor observé pour ce programme. Elle signale également que l'inauguration de la salle de presse permettra de disposer d'une infrastructure essentielle pour cette formation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Diplôme d'études supérieures spécialisées (D.E.S.S.) en journalisme, à la Faculté des arts et des sciences (Direction), conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-219.

CE-1074-5.5	Faculté des arts et des sciences — Département d'informatique et de recherche opérationnelle	CE-1074-5.5
	- Modification au programme de Maîtrise en informatique : création de sept options : <i>Générale, Imagerie, Intelligence artificielle, Biologie computationnelle, Informatique théorique et quantique, Programmation et génie logiciel, Recherche opérationnelle</i>	

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-220

La modification au programme de Maîtrise en informatique propose une refonte du programme, notamment par la création de sept options (*Générale, Imagerie, Intelligence artificielle, Biologie computationnelle, Informatique théorique et quantique, Programmation et génie logiciel, Recherche opérationnelle*) pour la modalité avec mémoire, par l'ajout de cours dans la modalité avec stage, et par l'introduction d'une modalité avec travail dirigé. L'établissement des nouvelles options permettra de mettre de l'avant les expertises du Département et de ses professeurs, et de favoriser l'acquisition de connaissances et de spécialisations dans des domaines de pointe, en lien, notamment, avec la préparation au travail de recherche. Cinq nouveaux cours sont créés (dont deux cours de travail dirigé et un cours de stage). La structure de chacune des options comporte 45 crédits. L'implantation du programme modifié est prévue au trimestre d'automne 2015. La présentation reportée au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-220.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Maîtrise en informatique : création de sept options : *Générale, Imagerie, Intelligence artificielle, Biologie computationnelle, Informatique théorique et quantique, Programmation et génie logiciel, Recherche opérationnelle*, au Département d'informatique et de recherche opérationnelle de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-220.

CE-1074-5.6 Faculté des arts et des sciences — Département de mathématiques et de statistique CE-1074-5.6  
En collaboration avec l'École de santé publique — Département de médecine sociale et préventive  
- Création d'un programme de Maîtrise en biostatistique

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-221

Le programme de Maîtrise en biostatistique permettra d'offrir une formation méthodologique substantielle, comparable aux formations des programmes de maîtrise en statistique, et de développer une expertise en biostatistique. Le programme est suivi selon une modalité avec stage, visant une formation spécialisée en biostatistique en regard de l'application des méthodes statistiques dans le secteur privé ou gouvernemental. La structure du programme comporte 45 crédits, répartis selon 33 crédits de cours obligatoires (dont 8 crédits attribués à un stage) et 12 crédits de cours à option. Six nouveaux cours sont créés. L'implantation du programme est prévue au trimestre d'automne 2016. La présentation reporte au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-221.

La définition d'une offre de formation en biostatistique apparaît cruciale pour le développement de l'École de santé publique, considérant les besoins observés pour la formation de tels spécialistes, et plus particulièrement de biostatisticiens francophones, et considérant les expertises présentes à l'Université.

La vice-doyenne aux études supérieures et aux relations internationales de la FAS, Mme Tania Saba, souligne que la participation de l'École de santé publique constitue plus qu'une simple collaboration, considérant que le programme proposé sera offert conjointement par la FAS et par l'ESPUM, lesquelles associeront leurs expertises complémentaires dans le développement académique et la gestion du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Maîtrise en biostatistique, au Département de mathématiques et de statistique de la Faculté des arts et des sciences, en collaboration avec le Département de médecine sociale et préventive de l'École de santé publique, conformément au document 2015-A0033 1074<sup>e</sup>-221.

CE-1074-6 RAPPORTS DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE CE-1074-6

Le vice-recteur adjoint aux études de premier cycle, M. Jean-Pierre Blondin, fait une présentation générale des projets inscrits aux points 6.1 à 6.6.

Le vice-doyen aux sciences fondamentales et aux études supérieures de la Faculté de médecine, M. Daniel Lajeunesse, présente les projets inscrits aux points 6.1 et 6.2; pour la présentation du point 6.2, la Commission reçoit M. Dave Ross, chargé d'enseignement de clinique, et M. Sébastien Légaré, responsable de formation clinique, du Département de médecine de famille et de médecine d'urgence.

La vice-doyenne aux études de premier cycle de la Faculté des arts et des sciences, Mme Michelle McKerral, présente les projets inscrits aux points 6.3 et 6.4; pour la présentation du point 6.3, la Commission reçoit M. Pierre André, professeur agrégé au Département de géographie.

La représentante de l'École HEC Montréal, Mme Michèle Breton, présente les projets inscrits aux points 6.5 et 6.6.

CE-1074-6.1 Faculté de médecine — Département de nutrition

CE-1074-6.1

- Modification au programme de Baccalauréat en nutrition (1-320-1-0)

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-222 et 222.1

La modification au programme de Baccalauréat en nutrition propose un réaménagement de la structure et des contenus du programme, en vue de la mise à niveau de la formation, notamment dans le domaine de la nutrition publique, en lien avec la définition de nouveaux référentiels de compétences par les organismes de réglementation et d'accréditation (notamment, le Comité sur l'industrie agroalimentaire et biopharmaceutique mis sur pied par l'Ordre professionnel des diététistes du Québec—OPDQ), et en lien avec l'évolution de la profession, de plus en plus appelée à œuvrer en partenariat avec les industries. Dans cette perspective, les contenus de cours ont été revus ou bonifiés en science des aliments, en technologie alimentaire et en chimie alimentaire. Également, un cours de statistique est créé (NUT 1000—*Statistique en nutrition*, 2 crédits, comportant des séances de travaux pratiques et des contenus de formation liés à la recherche documentaire), afin de répondre à un besoin de formation observé à la suite du retrait, en 2010, du cours de statistique qui figurait jusqu'alors au programme. Le stage de gestion<sup>4</sup> est retiré de la structure du cheminement *Honor*: les compétences en gestion de programme et de projet seront intégrées aux cours et aux stages de nutrition publique. Le programme des stages est maintenu à une durée de 40 semaines et effectué dans les secteurs exigés par les organismes d'accréditation, mais sera remanié, notamment par l'abolition du stage de première année, afin de répartir les semaines allouées à ce stage à des niveaux supérieurs du cheminement, et par le rehaussement du nombre de stages en nutrition publique. Le réaménagement proposé se traduit, entre autres, par l'abolition de cours et par la création de nouveaux cours intégrant les contenus existants, nouveaux ou mis à niveau. La structure du programme se trouve augmentée de 1 crédit, passant de 118 crédits (119 crédits en cheminement *Honor*) à 119 crédits (120 crédits en cheminement *Honor*). Le réaménagement du programme se pose également en lien avec la préparation de la visite d'agrément, prévue au cours de la prochaine année. La présentation reportée au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-222.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en nutrition (1-320-1-0), au Département de nutrition de la Faculté de médecine, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-222.

CE-1074-6.2 Faculté de médecine — Département de médecine de famille et de médecine d'urgence

CE-1074-6.2

- Création d'un programme de Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés (1-483-2-0)

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-223 et 223.1

La proposition d'un programme de Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés découle de divers travaux et démarches menés au cours des dernières années (dont le projet de soins avancés débuté en 2001 à Urgences-santé, les travaux du *Groupe de travail interdisciplinaire sur les soins préhospitaliers requis—GTISPR*, de 2005 à 2007, et du *Comité académique en soins avancés* de l'Université de Montréal, établi en 2009), et s'inscrit dans le contexte du *Règlement sur les activités professionnelles pouvant être exercées dans le cadre des services préhospitaliers d'urgence*, publié en février 2012. Dans ce cadre, le Département de médecine de famille et de médecine d'urgence a reçu le mandat d'élaborer le programme de Majeure, visant la formation et la certification de techniciens ambulanciers en soins avancés, et comportant l'acquisition de compétences précises, propres à ce champ de pratique, et dont les fondements proviennent des compétences et exigences définies par les *CanMeds*, par le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada et par le *Profil national des compétences du personnel paramédical* de l'Association des paramédics du Canada. Le programme de Majeure proposé constituera le premier programme, au Canada, diplômant des techniciens ambulanciers en soins avancés. Les diplômés du programme seront éligibles à l'inscription au Registre

national de la main-d'œuvre des Services préhospitaliers d'urgence à titre de *technicien ambulancier de soins avancés*. Le programme de Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés propose une formation de pointe, visant l'acquisition de connaissances avancées sur les divers systèmes du corps humain, sur certaines pathologies urgentes ainsi que sur les traitements avancés à administrer en milieu préhospitalier, ainsi que l'acquisition de connaissances théoriques axées sur la science et la recherche, d'aptitudes favorisant le développement de l'esprit critique, et d'habiletés techniques requises pour l'administration de soins préhospitaliers avancés. Le programme prévoit une exposition à la pratique du travail en laboratoire de simulation, en milieu clinique et sur le terrain auprès de patients. Le programme comporte 60 crédits de cours obligatoires, répondant aux compétences et exigences identifiées en regard de la spécialisation visée (les actes autorisés en regard de la formation recherchée ont été validés par le Collège Royal des médecins et chirurgiens du Canada). La présentation reporte au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-223.

Des précisions sont apportées sur le fait que la demande du Ministère visait spécifiquement une offre de formation donnée selon la forme d'un programme de Majeure en vue de l'acquisition de compétences définies (le Ministère envisage, éventuellement, de le développer en un programme de baccalauréat, en ajoutant une année de formation en santé communautaire), et sur la modalité choisie d'un cheminement par cohortes (recevant un maximum de 20 étudiants par année). La formation proposée vise une clientèle provenant de l'ensemble des ambulanciers professionnels en exercice (des modalités de congés et de financement de formation ont été prévues à l'interne par Urgences Santé).

La vice-doyenne de la Faculté des sciences infirmières, Mme Chantal Cara, signale que, considérant que le programme proposé favorise une approche de formation par compétences, et considérant l'expertise de la Faculté des sciences infirmières en regard de cette approche, l'implantation du programme pourra constituer une occasion de collaboration entre la FSI et la Faculté de médecine.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Majeure en soins préhospitaliers d'urgence avancés (1-483-2-0), au Département de médecine de famille et de médecine d'urgence de la Faculté de médecine, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-223.

CE-1074-6.3 Faculté des arts et des sciences — Département de géographie

CE-1074-6.3

- Modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en géographie environnementale (1-155-1-0) : création d'un Cheminement international, de Majeure (1-155-2-0) et de Mineure (1-155-4-0) en géographie

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-224 et 224.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en géographie environnementale propose principalement la création d'un Cheminement international. Deux blocs de cours sont ainsi ajoutés à la structure du programme, soit le bloc 01F (cours de langues) et le bloc 01G (cours complémentaires en études internationales). Les exigences relatives au Cheminement international ont été définies conformément aux balises adoptées par la Commission des études (CE-1048-7.1, 5 juin 2012), et prévoient, notamment : d'avoir obtenu, après avoir complété 24 crédits du programme, une moyenne égale ou supérieure à 3,0; d'effectuer et de réussir l'équivalent d'un ou de deux trimestres de cours dans une université à l'étranger, correspondant à 15 ou 30 crédits à l'Université de Montréal; de suivre et de réussir au moins 6 crédits de cours de géographie régionale (bloc 01D), 6 crédits de cours de langues (bloc 01F) parmi ceux offerts par le Centre de langues de l'Université ainsi que 6 crédits de complément de formation en relation avec l'international (bloc 01G). Des ajustements sont apportés aux autres blocs de la structure et aux cours du programme. Des modalités de cheminement dans le programme sont proposées, par la définition de six parcours-types (page 5 du document de présentation). La modification aux programmes de Majeure et de Mineure en

géographie porte sur des ajustements de concordance, découlant de la modification au programme de Baccalauréat. La présentation reporte au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-224.

Il est précisé que le projet de modification a découlé des résultats du processus d'évaluation périodique et de la mise en place des recommandations prises en compte dans le plan d'action afférent. Le travail réalisé a bénéficié de la collaboration et de la collégialité importante des composantes du Département. L'établissement d'un Cheminement international dans le cadre du programme de Baccalauréat permettra de structurer des collaborations déjà existantes dans ce domaine.

L'établissement d'un bloc de cours de langues pouvant être intégré aux différents programmes de la Faculté des arts et des sciences a été défini en collaboration avec le Centre de langues de la Faculté et le Bureau du registraire. En regard de l'implantation de la structure du programme modifié, on précise que les langues japonaise, portugaise et russe seront ajoutées à la liste du bloc 01F.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification aux programmes de Baccalauréat spécialisé en géographie environnementale (1-155-1-0) : création d'un Cheminement international, et la modification aux programmes de Majeure (1-155-2-0) et de Mineure (1-155-4-0) en géographie, au Département de géographie de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-224.

CE-1074-6.4 Faculté des arts et des sciences —Département de science politique CE-1074-6.4  
- Modification au programme de Baccalauréat spécialisé en science politique  
(1-245-1-0) : création d'un cheminement *Honor*

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-225 et 225.1

La modification au programme de Baccalauréat spécialisé en science politique propose principalement la création d'un Cheminement *Honor*, orienté vers la préparation à la recherche, et s'adressant aux étudiants souhaitant poursuivre des études dans un programme de Maîtrise. Le Cheminement *Honor* est offert aux étudiants ayant complété 60 crédits du programme de Baccalauréat et ayant complété tous les crédits obligatoires du programme, et ayant maintenu une moyenne cumulative de 3,5 et plus. La structure du Cheminement comporte 12 crédits de cours (ces crédits remplacent une partie des crédits de cours à option du cheminement régulier), soit les cours des blocs 71V (6 crédits de cours de niveau 4000) et 71W (3 crédits de cours de niveau 6000), et un cours additionnel de méthodologie (3 crédits de cours de niveau 2000 ou 3000) du bloc 71D. L'établissement du Cheminement *Honor* donne lieu à la création de deux nouveaux cours spécifiques au Cheminement (POL 4001 et 4002—*Séminaire d'initiation à la recherche*, 1 et 2). Le cours de niveau 6000 (POL 6960—[séminaire cheminement *Honor*]) sera choisi à partir d'une liste établie chaque année par le Département, sur des séminaires de deuxième et de troisième cycle ouverts aux étudiants du Cheminement; le séminaire suivi pourra être comptabilisé si l'étudiant poursuit ses études de deuxième cycle à un programme de Maîtrise du Département de science politique. Dans le cas d'un échec à un cours du Cheminement, l'étudiant est transféré au cheminement régulier. La mention « Cheminement *Honor* » figurera sur le diplôme si l'étudiant a maintenu une moyenne de 3,3 et plus pour l'ensemble des 90 crédits de son programme de Baccalauréat. La présentation reporte au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-225.

En regard du document de présentation et de la structure du programme (pages 1, S-2, et S-10), on indique qu'il sera spécifié que la moyenne exigée pour octroyer la mention Cheminement *Honor* sera de 3,3 (et non 3,5), et que le titre retenu pour le cours POL 6960 sera *Séminaire aux études supérieures*.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat spécialisé en science politique (1-245-1-0) : création d'un cheminement *Honor*, au Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-225.

CE-1074-6.5 École HEC Montréal

CE-1074-6.5

- Modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-226 et 226.1

La modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA présente des ajustements à diverses composantes de la structure du programme, notamment au tronc commun et à certaines spécialisations, options et options mixtes. Des modifications sont également apportées aux cours du programme (modification de sigles ou de contenus, fusion de cours, création de cours de spécialisation, création de cours-projets, création d'un cours *Projet optionnel II* pour les étudiants intéressés à participer au projet de design de l'École Polytechnique et de la Faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal). Le projet propose aussi la création d'une structure de spécialisation intégrée en économie appliquée, finance et mathématiques, visant une formation rigoureuse dans trois disciplines complémentaires, dans une perspective de préparation à l'emploi ou à des études de deuxième cycle. La présentation reporte au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-226.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Baccalauréat en administration des affaires—BAA, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-226.

CE-1074-6.6 École HEC Montréal

CE-1074-6.6

- Création d'un programme de Certificat en gestion de l'innovation

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-227 et 227.1

Le programme de Certificat en gestion de l'innovation vise le développement ou l'acquisition d'expertises dans la gestion et la mise en marché de l'innovation, selon divers aspects de ce domaine (mise en place et gestion d'équipes de production, mise en marché, développement et valorisation, optimisation du processus d'innovation, etc.). La structure du programme comporte 30 crédits, dont 18 crédits de cours obligatoires de fondement et de spécialisation. Un nouveau cours est créé pour ce Certificat (*Gestion de l'innovation et de la création*, 3 crédits). La présentation reporte au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-227.

Le programme de Certificat proposé pourra s'inscrire dans un parcours de formation, en complémentarité avec d'autres programmes de Certificat de l'École, dont le programme de Certificat en entrepreneuriat, ou de programmes de Certificat relevant de l'Université.

À la suite d'interventions en ce sens, on constate que la création du cours CRE 1002, relevant de l'Université, n'ayant pas été confirmée, celui-ci devra être retiré de la structure du programme.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la création d'un programme de Certificat en gestion de l'innovation, à l'École HEC Montréal, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-227.

CE-1074-7      PROCESSUS INSTITUTIONNEL D'ÉVALUATION DES PROGRAMMES      CE-1074-7

CE-1074-7.1      École de santé publique      CE-1074-7.1

- Plan d'action pour le programme de Maîtrise en évaluation des technologies de la santé

---

2015-A0033-1074<sup>e</sup>-228 et 228.1

*Ce point de l'ordre du jour a été présenté immédiatement après le point 5.1.*

La présidente, Mme Louise Béliveau, invite le doyen de l'École de santé publique, M. Pierre Fournier, à présenter le plan d'action de l'École pour le programme de Maîtrise en évaluation des technologies de la santé; pour cette présentation, la Commission reçoit Mme Lise Lamothe, vice-doyenne aux études de l'École de santé publique, ainsi que M. Luigi Lepanto, professeur titulaire de clinique du Département de radiologie, radio-oncologie et médecine nucléaire de la Faculté de médecine.

Le plan d'action pour le programme de Maîtrise en évaluation des technologies de la santé présente les objectifs et actions prévues ou réalisées en regard des problématiques identifiées (notamment, le contexte de financement et l'évolution de la participation des institutions partenaires, l'évolution des offres de formation en évaluation des technologies de la santé, la révision de la version internationale du programme en regard de l'évolution du statut de collaboration internationale), et en regard des recommandations du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP au terme du processus institutionnel d'évaluation (notamment, une meilleure adaptation du programme aux besoins actuels de formation et aux besoins des clientèles, ainsi que la définition d'une version locale du programme et d'offres de formation complémentaires pouvant permettre une formation par étapes [Microprogramme et D.E.S.S.]. La présentation reporte au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-228; le document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-228.1 porte sur le rapport du Conseil académique d'évaluation des programmes—CAEP.

À la suite de questions et de remarques sur la composante internationale du programme, les précisions suivantes sont apportées. La version internationale du programme n'a pas été abandonnée, mais suspendue, afin de compléter l'analyse des modalités de collaboration et de réalisation, et selon la perspective de redéfinir en conséquence la version internationale du programme. La composante internationale ou multiculturelle (par exemple, l'approche des populations) reste abordée dans le programme modifié; à cette étape, on a constaté que ces aspects concernent davantage la formation de gestionnaires que la formation de praticiens. Par ailleurs, la version locale du programme accueillera également des étudiants internationaux.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le plan d'action de l'École de Santé publique pour le programme de Maîtrise en évaluation des technologies de la santé, conformément au document 2015-A0033-1074<sup>e</sup>-228.

CE-1074-8      AFFAIRES DIVERSES      CE-1074-8

Aucun sujet n'est porté à l'attention de la Commission.

CE-1074-9 PROCHAINE SÉANCE

CE-1074-9

La prochaine séance aura lieu le mardi 21 avril 2015, à 14 heures.

CE-1074-10 CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-1074-10

La séance est levée à 15 heures 25.

Adopté à l'unanimité tel que modifié le 21 avril 2015 – délibération CE-1075-2

La présidente,

Le secrétaire général,

Louise Béliveau

Alexandre Chabot